

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 8 [i.e. 9]

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Congrès féminin suisse de 1975 C'est parti!

Cette fois, c'est parti. Le 5 septembre s'est constitué à Bienne la commission de travail du Congrès féminin suisse qui se tiendra en janvier 1975 sous le titre : La Suisse et l'année internationale de la femme.



Les personnes intéressées par le travail de cette commission peuvent s'adresser à la rédaction du journal. C'est Mme Lili Nabholz-Haidegger, docteur en droit, âgée de 28 ans, avocate à Zurich qui a été élue présidente. Deux vice-présidentes ont été désignées : pour la Suisse romande, Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, de Genève ; et Mme Giovanna Vecchi, de Lugano, pour la Suisse italienne.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- 24 octobre 1973 Assemblée des déléguées de l'Union des sociétés des femmes israélites suisses, à Genève.
- 27/28 octobre Assemblée des déléguées de l'Association suisse de gymnastique féminine, à Bienne.
- 8 novembre Conférence des présidentes de l'Union suisse des groupes féminins du parti radical-démocratique, à Berne.
- ETRANGER
- 7/14 novembre Congrès triennal de l'Alliance internationale des femmes, à la Nouvelle-Delhi.

A Vienne:

Libertés et responsabilités de la femme

Déléguée par l'Alliance de sociétés féminines suisses qui représentent notre pays à l'assemblée du Conseil International des femmes (CIF) à Vienne, du 25 au 4 juillet, Mme Jacqueline Fischer nous rapporte ici ce qui fut dit et fait dans la capitale autrichienne.

Rappelons que le CIF, organe consultatif auprès des organisations internationales (ONU, BIT, etc...) réunit des Conseils nationaux des femmes de tous les continents. Inciter les femmes à connaître leurs droits, à prendre conscience de leurs responsabilités civiques, économiques, sociales et politiques au sein de la société, voilà le but que poursuit sans trêve le CIF. Son activité tend notamment à faire connaître les principes des droits de l'homme et à tout mettre en œuvre pour que ces principes soient appliqués dans les faits.

Qu'a fait le CIF à Vienne? Outre les opérations administratives statutaires propres à toutes les organisations de ce genre, de fort intéressantes conférences, suivies de débats animés, furent présentées sur le thème général « Libertés et responsabilités » en 4 parties :

- I. La famille
Le rôle des parents.
La famille dans la communauté.
Les droits juridiques des mineurs.
- II. Responsabilité du consommateur
Le rôle du consommateur dans l'économie nationale.
Comment les femmes peuvent-elles participer à la création et à la sauvegarde d'un environnement sain?
- III. Liberté de choix
De quel genre d'éducation les femmes ont-elles besoin?
L'éducation non-formelle.
- IV. Partenaires pour l'évolution de la société
Exposé général.
Valeur monétaire du travail ménager.

Ces conférences, présentées par des déléguées de toutes les parties du monde, ont montré que si les femmes prennent partout leurs tâches multiples très à cœur, la conception de base du mode de vie est très différente suivant les continents ou même les régions. Malgré une bonne volonté évidente et générale, l'évolution n'est pas identique partout, et, notamment, une bonne partie des pays européens, dont le nôtre, aimeraient voir enfin abandonner des préjugés caducs et des conceptions traditionalistes dépassées.

Cette petite réserve mise à part, il convient de reconnaître que l'un des grands mérites des rencontres triennales du CIF est de permettre aux femmes du monde entier de se reconnaître, de s'apprécier, d'échanger leurs expériences, de respecter et de comprendre des conditions et modes de vie différents, de s'entraider grâce aux amitiés qui naissent du simple et primordial contact humain.

Les commissions permanentes ont préparé de copieux programmes pour les 3 ans à venir. Il y a du pain sur la planche pour tous les pays membres

du CIF, et pour chacune des femmes de toutes ces nations.

L'Alliance de sociétés féminines suisses était représentée à Vienne par 8 déléguées qui ont activement participé aux travaux du CIF, soit dans les organes dirigeants, soit dans les commissions permanentes.

Plusieurs résolutions furent votées à la fin du Congrès, tendant notamment à la protection de l'environnement, au contrôle des naissances, à la lutte contre l'esclavage; la résolution présentée par la Suisse, fondée sur les programmes d'action arrêtés à la Conférence des organisations non gouvernementales sur le désarmement à Genève, du 25 au 29 septembre 1972, invitant le CIF à étudier ces programmes et à tout mettre en œuvre pour les réaliser, notamment dans le domaine de l'éducation et en vue d'organiser une semaine mondiale du désarmement, recueillit la presque totalité des suffrages.

En conclusion, il convient de dire que si le CIF n'a pas un pouvoir direct de décision, sa voix est écoutée partout dans le monde et dans les organisations régionales ou internationales, et ses conseils nationaux agissent efficacement dans leurs pays respectifs dans tous les domaines, telle l'Alliance en Suisse en son propre nom et, de plus, par l'intermédiaire des députées dans les divers parlements ou des experts dans les commissions fédérales ou cantonales.

L'essentiel, c'est que le CIF essaie de créer une unité des femmes du monde entier sur les questions vitales de toute existence humaine.

Jacqueline Fischer



JURA

Famille, dessin, chiffons

Mme Zéline Kohler, femme du peintre Max Kohler, mère de famille et couturière (atelier, apprenties, clientèle, etc.) trouve encore le temps de dessiner. C'est par le biais de ses dessins présentés lors d'une exposition consacrée aux femmes artistes de la ville, à Delémont il y a une année, que nous avons été attirés par sa personnalité et les multiples activités qu'elle mène de front. Faire un tour d'horizon de sa conception des choses et de sa manière de vivre, signifie brosser une large fresque dans laquelle entrent l'expérience, l'observation, la logique, la clairvoyance.

Féminine jusqu'au bout des doigts, Mme Kohler déclare être très étonnée de rencontrer des femmes qui s'enveniment. Pour elle, toutes les filles devraient apprendre un métier, être passionnées par un travail (seul critère de réussite!), faire quelque chose de leurs loisirs. Elle cite l'époque où elle s'est trouvée veuve avec un enfant: sa profession et le dessin l'ont sauvée de bien des écueils.

Comment concilier profession et famille?

Bien sûr, dit-elle, que le travail à la maison est l'idéal. Mais pourquoi ne pas avoir recours, dans la mesure du possible, aux crèches et garderies d'enfants pendant quelques années? En ce qui concerne la carrière artistique d'une femme, ne trouvez-vous pas qu'elle est défavorisée par rapport à l'homme, dans ce sens qu'on prend un homme plus au sérieux?

C'est vrai. Lorsque qu'un homme veut exercer ses talents on fait autour de lui le silence nécessaire, il prend le temps qu'il lui faut, on ne le dérange pas à tout moment. Là, la femme doit faire un choix: elle renonce à avoir des enfants et s'adonne à son art, ou bien elle partage. Mais c'est si beau d'avoir une famille, vous ne trouvez pas? Je connais une femme sculpteur à Paris qui est presque un homme; celle-là a choisi uniquement la sculpture. En somme, ça dépend de l'ordre des valeurs qu'on accorde aux réalités... Et puis, les hommes savent mieux que nous faire le vide autour d'eux.

Il est donc très difficile, pour une femme, d'exercer une activité marginale, comme la peinture?

Pourquoi en a-t-on fait une chose en marge? Pourquoi a-t-on placé les arts si haut, trop haut? C'est une notion à revoir.

MÉTIER

La formation des filles est-elle satisfaisante?

Il serait souhaitable qu'on développe les activités parascolaires en donnant à chaque enfant des ouvertures qui l'incitent à créer, à occuper utilement ses loisirs.

Ensuite, je reproche aux écoles professionnelles de mettre surtout l'accent sur l'aspect technique d'une profession. C'est bien, certes, mais le côté artistique en souffre. On devrait donner d'autres leçons comme le dessin libre, on devrait apprendre les matières, les formes, les couleurs. En résumé, le côté créatif n'est pas assez mis en valeur, ou pas du tout.

Voyez-vous, pendant mes dernières vacances, les jours de pluie, je dessinais durant trois heures quotidiennement; toute la famille dessinait. Nous ne nous ennuyons jamais, c'est magnifique! Je trouve aussi que les filles très jolies ont moins de chance que les autres: elles sont toujours occupées de leurs succès et elles en oublient le reste, plus important.

MODE

On dit que la mode est dans l'im-passe, qu'en pensez-vous?

C'est vrai. Les maisons de couture parisiennes connaissent de grosses difficultés. On suit encore les stylistes, de loin, mais on porte ce qu'on veut depuis mai 1968. Ce qui descend dans la rue a du succès et c'est ça la mode, enfin, une mode.

Le style tailleur n'existe presque plus. Les clientes qui en demandent se raréfient.

Que commande-t-on à sa couturière?

Des toilettes particulières pour des circonstances particulières. La robe spéciale est réservée à une fête, pour le reste, on achète tout fait. Les femmes sont moins voraces qu'il y a 20 ans en matière de toilette. Elles s'habillent avec humour.

OPINIONS DIVERSES

Nous bavardons de tout, et encore des femmes! « Une femme doit s'occuper, des autres femmes, dit Mme Kohler, car seules les femmes comprennent ce qui leur manque et (parfois) la dureté de leur statut. Il faut aller de l'avant malgré les critiques; ce sont les jalouses qui dénigrent les autres. »

« Si une femme réussit moins bien dans une profession artistique, c'est beaucoup moins important que pour un homme qui, lui, s'en remet mal. (Comme dans tout métier.) Nous, les femmes, les choses dont on ne se guérit pas, ce sont les déboires sentimentaux. Pour eux, c'est secondaire. »

Que voulez-vous, nous avons une matrice, nous sommes différentes, il faut en tenir compte et faire le mieux possible! Le travail, ce qui nous tient à cœur! Le travail, il n'y a que ça!

Merci Mme Kohler, je vous laisse dans votre atelier, à une superbe robe de mousseline, féminine en diable!

A.-M. S.

GENÈVE

Genevoises, n'oubliez pas d'aller voter, les 13 et 14 octobre, pour les candidats et candidates de votre choix au Grand-Conseil.

VAUD

Madame Pierre Charles

Le 11 juin dernier, l'Union des femmes de Lausanne a eu le chagrin de perdre sa présidente d'honneur, Mme Charles, après une très longue et douloureuse maladie supportée avec une vaillance remarquable.

Présidente en titre de l'Union des femmes de 1959 à 1972, soit pendant treize ans, elle a donné à ce groupement le meilleur d'elle-même, sans compter ni son temps ni sa peine. Douée d'une belle intelligence, Mme Charles avait gardé de sa profession d'institutrice un sens aigu des responsabilités; son dynamisme lui donnait le don de stimuler chacune, et spécialement les membres de son comité.

Durant ses années de présidence, Mme Charles a mis tout son cœur spécialement au Bureau de conseils juridiques, recevant les clientes souvent désemparées devant une situation difficile, avec compréhension et sympathie. Vivement intéressée par toutes les questions sociales, elle était à l'affût de ce qui pourrait être pour l'Union une nouvelle activité, une occasion d'être utile à son prochain; ainsi, ces dernières années l'aide aux aveugles et les travaux manuels pour les protégés du tuteur général.

Les membres de l'Union des femmes garderont de leur chère présidente un souvenir lumineux rempli de gratitude pour toute la richesse de son cœur dont elle les a fait bénéficier avec tant de fidélité.

M. P.

Merci pour les factrices

Les PTT, vous le savez, battent de l'aile. Trois des quatre plus grandes villes de notre pays se voient ou se verront supprimer la deuxième distribution postale. C'est la pénurie du personnel. Dans la quatrième ville, Genève, cette deuxième distribution reste assurée. Par qui? Nos quotidiens le proclamaient le 1er septembre: grâce aux factrices!

Eh oui! Merci pour elles! Comme elles doivent être fières d'être indispensables. Voilà qui vaut bien, n'est-ce pas, une petite inégalité de salaire. Car nos quotidiens — qui reprennent l'ATS — poursuivent: « Ces femmes, qui ont suivi une formation accélérée, accomplissent les mêmes horaires que leurs

collègues masculins. Elles sont pour l'instant un moins bien rémunérées qu'eux: environ Fr. 1630.— pour une femme de 24 ans contre Fr. 1750.— pour un facteur du même âge... »

Quand on vous dit que les femmes forment la catégorie inférieure de la classe des travailleurs...

Et le pire, c'est que cette entreprise est publique, fédérale, et que la Suisse a ratifié les conventions 100 et 111 de l'OIT sur l'égalité des salaires, conventions qu'elle doit faire appliquer dans son administration.

N'y a-t-il pas là violation manifeste?

M. C.